



Ouzouer sur Loire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 mai 2024 à 20h00**  
**salle du Conseil**  
**Mairie – 38 place de l’Hôtel de Ville**

**Délibérations n°2024-22 à 2024-29**

Rendues exécutoires après réception en préfecture le 28/05/2024

Et publication sur le site internet de la collectivité le 03/06/2024

2024-22	Décision modificative n°1 budget commune	Adoptée à l’unanimité
2024-23	Avenant au contrat de travail assistant enseignement artistique	Adoptée à l’unanimité
2024-24	Poste de vacataire	Adoptée à l’unanimité
2024-25	Signature convention de mise à disposition agents techniques à la CC Val de Sully	Adoptée à l’unanimité
2024-26	Attribution de marché Aménagement centre bourg / parking végétalisé	Adoptée à l’unanimité
2024-27	Demande de fonds de concours auprès de la CC Val de Sully pour la réhabilitation de la salle Ballot	Adoptée à l’unanimité
2024-28	Subventions aux associations	Adoptée à l’unanimité
2024-29	Avenant n°2 au contrat d’affermage de la SAUR pour L’exploitation du service public d’assainissement	Adoptée à l’unanimité



République française

Envoyé en préfecture le 28/05/2024  
Reçu en préfecture le 28/05/2024  
Publié le  
ID : 045-214502445-20240522-2024\_28-DE

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

## MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DELIBERATION N° 2024-28

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nbre de conseillers	
En exercice :	23
Présents :	17
Absents :	06

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le mercredi vingt-deux mai deux mil vingt-quatre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUER SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

#### Etaient présents :

Mesdames MM. HAMARD, C. GONDRY, C. GOINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, M.J. SALLÉ, C. SAILLEAU,  
Messieurs, J. BUCAILLE, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, A. SERGENT, B. VASLIN.

#### Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames AS. CUILLERDIER à C. SAILLEAU ; A. LORY à Ph. DOMENECH ; C. SIDZIMOVSKI à A. ROLLAND  
Monsieur P. DE BRAUWER à C. PAULO ; S. ROMAIN à C. MARSAS

#### Absents excusés : P. BIZET

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe DOMENECH

#### Transmission en Préfecture le :

Affiché le :

#### DELIBERATION N° 2024-28 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle que l'attribution des subventions aux associations a été faite lors du Conseil du 20 mars dernier.

Or 2 dossiers n'étaient pas complets, maintenant qu'ils le sont il convient de délibérer pour leur attribuer une subvention :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
ASCO Cyclo	900,00 €
Amicale des Sapeurs Pompier	1 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- **D'ALLOUER** aux associations, les subventions de fonctionnement 2024, comme ci-dessus indiqué.
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget primitif 2024.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré le 22/05/2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe DOMENECH

Le Maire,  
Marie-Madeleine HAMARD



République française

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

## MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 045-214502445-20240522-2024\_29-DE



**DELIBERATION N° 2024-29**

**AVENANT N° 2 CONTRAT  
D'AFFERMAGE DE LA SAUR**

**Nbre de conseillers**

En exercice :	23
Présents :	17
Absents :	06

<b>POUR</b>	<b>22</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Le mercredi vingt-deux mai deux mil vingt-quatre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUER SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :**

Mesdames MM. HAMARD, C. GONDRIY, C. GOINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, C. SAILLEAU,  
Messieurs, J. BUCAILLE, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, A. SERGENT, B. VASLIN.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mesdames AS. CUILLERDIER à C. SAILLEAU ; A. LORY à Ph. DOMENECH ; C. SIDZIMOVSKI à A. ROLLAND  
Monsieur P. DE BRAUWER à C. PAULO ; S. ROMAIN à C. MARSAS

**Absents excusés :** P. BIZET

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Philippe DOMENECH

**Transmission en Préfecture le :** 28/05/2024

**Affiché le :** 28/05/2024

<b>DELIBERATION N° 2024-29</b> <b>AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE LA SAUR POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT</b>
---

Le Maire d'Ouzouer sur Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°11 du 05 mars 2015 attribuant la délégation du service public de l'eau et de l'assainissement à la SAUR,

Vu l'avenant n°1 du 22/11/2019 pour l'intégration de 4 nouveaux postes de relèvement,

Considérant la nécessité d'intégrer la nouvelle STEP au périmètre de cette délégation et d'actualiser les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer, avec la SAUR sise 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX, un 2<sup>ème</sup> avenant pour l'exploitation du service public d'assainissement afin d'y intégrer la nouvelle Station d'Épuration et la révision de la rémunération du délégataire.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 045-214502445-20240522-2024\_29-DE



- **D'INSCRIRE** Les crédits nécessaires au règlement de ces honoraires sont prévus du budget eau et assainissement de la commune.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré le 22/05/2024

Le secrétaire de séance  
Philippe DOMENECH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Domenech', written over the printed name.

Le Maire,  
Marie-Madeleine HAMARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Hamard', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TOULOUSE' and 'OIRE'.



République française

Envoyé en préfecture le 28/05/2024  
Reçu en préfecture le 28/05/2024  
Publié le  
ID : 045-214502445-20240522-2024\_22-DE

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

## MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 2024-22**

**DECISION MODIFICATIVE N°1  
BUDGET COMMUNE**

Le mercredi vingt-deux mai deux mil vingt-quatre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUER SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

**Nbre de conseillers**

En exercice : 23  
Présents : 17  
Absents : 06

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**Etaients présents :**

Mesdames MM. HAMARD, C. GONDRIY, C. GOUINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, C. SAILLEAU,  
Messieurs, J. BUCAILLE, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT; C. MARSAS, M. NEVES, A. SERGENT, B. VASLIN.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mesdames AS. CUILLERDIER à C. SAILLEAU ; A. LORY à Ph. DOMENECH ; C. SIDZIMOVSKI à A. ROLLAND  
Monsieur P. DE BRAUWER à C. PAULO ; S. ROMAIN à C. MARSAS

**Absents excusés :** P. BIZET

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Philippe DOMENECH

**Transmission en Préfecture le :** 28/05/2024

**Affiché le :** 28/05/2024

**DELIBERATION N° 2024-22  
DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE**

Madame le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget général 2024.

**Section de fonctionnement (recettes) :**

Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : + 3 120,10 €  
Compte 7817 - Reprises sur dépréciations des actifs circulants : + 5 000,00 €

**Section de fonctionnement (dépenses) :**

Compte 6188 - Autres frais divers : + 3 120,10 €  
Compte 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants : + 5 000,00 €

**Section d'investissement (dépenses) :**

Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles : - 5 000,00 €  
Compte 165 - Dépôts et cautionnements reçus : + 5 000,00 €

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
- Vu le budget général voté le 20/03/2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- **VALIDER** la décision modificative n°1 au budget général 2024, telle que présentée ci-dessus

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré le 22/05/2024

Le secrétaire de séance  
Philippe DOMENECH

Le Maire,  
Marie-Madeleine HAMARD



République française

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

## MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 045-214502445-20240522-2024\_23-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 2024-23**

**AVENANT CONTRAT TRAVAIL  
ASSISTANT ENSEIGNEMENT  
ARTISITQUE**

Le mercredi vingt-deux mai deux mil vingt-quatre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUER SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :**

Mesdames MM. HAMARD, C. GONDRIY, C. GOUINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, C. SAILLEAU,  
Messieurs, J. BUCAILLE, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, A. SERGENT, B. VASLIN.

**Nbre de conseillers**

En exercice :	23
Présents :	17
Absents :	06

**Absents avant donné pouvoir :**

Mesdames AS. CUIILLERDIER à C. SAILLEAU ; A. LORY à Ph. DOMENECH ; C. SIDZIMOVSKI à A. ROLLAND  
Monsieur P. DE BRAUWER à C. PAULO ; S. ROMAIN à C. MARSAS

**Absents excusés :** P. BIZET

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Philippe DOMENECH

**Transmission en Préfecture le :**

**Affiché le :**

<b>POUR</b>	<b>22</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

### DELIBERATION N° 2024-23

#### AVENANT CONTRAT DE TRAVAIL ASSITANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 16 juin 2005 créant l'emploi d'un assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique à durée hebdomadaire 3h/20 ;  
Vu la délibération en date du 11 mai 2023, avenant n°1 suite à l'augmentation de son temps de travail à 5h/semaine ;  
Vu la demande écrite de l'agent demandant à repasser à 3h/semaine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- **DE PORTER** la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (20 heures) en CDI à 3 heures /semaine et ce à compter du 01/06/2024
- **D'AUTORISER** madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.  
Fait et délibéré le 22/05/2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe DOMENECH

Le Maire,  
Marie-Madeleine HAMARD







République française

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 045-214502445-20240522-2024\_24-DE

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

## MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 2024-24**

**POSTE DE VACATAIRE**

Le mercredi vingt-deux mai deux mil vingt-quatre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUER SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

**Nbre de conseillers**

En exercice :	23
Présents :	17
Absents :	06

**Etaient présents :**

Mesdames MM. HAMARD, C. GONDRIY, C. GOUINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, C. SAILLEAU,  
Messieurs, J. BUCAILLE, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, A. SERGENT, B. VASLIN.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mesdames AS. CUILLERDIER à C. SAILLEAU ; A. LORY à Ph. DOMENECH ; C. SIDZIMOVSKI à A. ROLLAND  
Monsieur P. DE BRAUWER à C. PAULO ; S. ROMAIN à C. MARSAS

**Absents excusés :** P. BIZET

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Philippe DOMENECH

**Transmission en Préfecture le :** 28/05/2024

**Affiché le :** 28/05/2024

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### DELIBERATION N° 2024-24 POSTE DE VACATAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée,

Que les besoins du service général et notamment la distribution du bulletin Oratorien (environ 6), nécessite de recruter un agent sous la forme d'un contrat de vacation, celui-ci se définissant comme un recrutement pour un acte déterminé et ponctuel qui ne répond pas un besoin continu et durable.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer la distribution des différents supports de communication de la Commune et pour une durée de 1 an et d'attribuer pour chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut soit :

- Pour la distribution de chaque « gazette Oratorienne » (ou autre) la rémunération sera de 400 € brut
- Pour la distribution de plusieurs supports simultanément, la rémunération sera de 450 € brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- **D'AUTORISER** Madame le maire à recruter un vacataire pour une durée de 1 an.
- **DE FIXER** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut comme indiqué ci-dessus.



République française

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

## MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 2024-25**

**SIGNATURE CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION AGENTS TECHNIQUES  
A LA CC VAL DE SULLY**

Le mercredi vingt-deux mai deux mil vingt-quatre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUER SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :**

Mesdames MM. HAMARD, C. GONDRIY, C. GOUINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, C. SAILLEAU,  
Messieurs, J. BUCAILLE, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, A. SERGENT, B. VASLIN.

**Nbre de conseillers**

En exercice :	23
Présents :	17
Absents :	06

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mesdames AS. CUILLERDIER à C. SAILLEAU ; A. LORY à Ph. DOMENECH ; C. SIDZIMOVSKI à A. ROLLAND  
Monsieur P. DE BRAUWER à C. PAULO ; S. ROMAIN à C. MARSAS

**Absents excusés :** P. BIZET

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Philippe DOMENECH

**Transmission en Préfecture le :** 28/05/2024

**Affiché le :** 28/05/2024

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**DELIBERATION N° 2024-25  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION MISE A DISPOSITION  
D'AGENTS TECHNIQUES A LA CC VAL DE SULLY**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la communauté de communes du Val de Sully afin d'assurer l'exercice de sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » a besoin de recourir à du personnel des différentes communes.

Il est donc nécessaire de passer une convention pour la mise à disposition de 2 agents techniques afin de réaliser toutes interventions techniques et d'assurer la surveillance des digues du territoire en cas de crue de la Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- **D'AUTORISER** madame le maire à signer les conventions de mise à dispositions (ci-jointes) des 2 agents auprès de la Communauté de communes du Val de Sully, afin d'assurer les fonctions du cadre d'emplois d'adjoint technique, pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 mai 2027.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré le 22/05/2024

Le secrétaire de séance  
Philippe DOMENECH

Le Maire,  
Marie-Madeleine HAMARD



Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 045-214502445-20240522-2024\_25-DE



Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

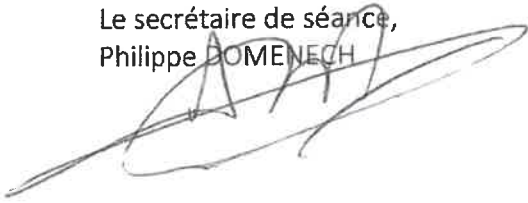
ID : 045-214502445-20240522-2024\_24-DE

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré le 22/05/2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe DOMENECH



Le Maire,  
Marie-Madeleine HAMARD





République française

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

## MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DELIBERATION N° 2024-26

#### ATTRIBUTION DE MARCHÉ AMENAGEMENT CENTRE BOURG PARKING VEGETALISE

<b>Nbre de conseillers</b>	
En exercice :	23
Présents :	17
Absents :	06

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le mercredi vingt-deux mai deux mil vingt-quatre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUER SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

#### Etaient présents :

Mesdames MM. HAMARD, C. GONDRIY, C. GOUINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, C. SAILLEAU,  
Messieurs, J. BUCAILLE, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, A. SERGENT, B. VASLIN.

#### Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames AS. CUILLERDIER à C. SAILLEAU ; A. LORY à Ph. DOMENECH ; C. SIDZIMOVSKI à A. ROLLAND  
Monsieur P. DE BRAUWER à C. PAULO ; S. ROMAIN à C. MARSAS

#### Absents excusés : P. BIZET

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe DOMENECH

Transmission en Préfecture le : 28/05/2024

Affiché le : 28/05/2024

#### DELIBERATION N° 2024-26 ATTRIBUTION DE MARCHÉ AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG / PARKING VEGETALISE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux devant être réalisés pour la construction d'un parking végétalisé avec la maîtrise d'œuvre de TPF (étude de Patrick Forest).

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau (70% du plafond fixé à 79 200,00 €), selon le pourcentage accordé pour le financement du projet, il pourra être demandé un Fonds de Concours à la Communauté de Communes du Val de Sully à hauteur de 50% du reste à charge.

Le marché n'a pas été alloti, ainsi Mme le Maire propose d'attribuer à l'entreprise la mieux-disante, PLAISANCE, les travaux pour l'aménagement du Centre Bourg.

Le marché après négociations présente un montant de travaux de 79 850,93 € HT et une maîtrise d'œuvre de 1 950,00 €.

Montant total de l'opération : 81 800,93 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- **D'ACCEPTER** l'attribution telle qu'elle est présentée ci-dessus ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires concernant les travaux sont inscrits au BP 2024 ;

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 045-214502445-20240522-2024\_26-DE

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

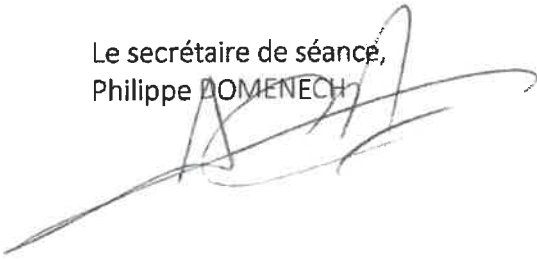
ID : 045-214502445-20240522-2024\_26-DE

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré le 22/05/2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe DOMENECH



Le Maire,  
Marie-Madeleine HAMARD





République française

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

## MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 045-214502445-20240522-2024\_27-DE

#### DELIBERATION N° 2024-27

#### DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Le mercredi vingt-deux mai deux mil vingt-quatre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUER SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

#### Nbre de conseillers

En exercice :	23
Présents :	17
Absents :	06

#### Etaient présents :

Mesdames MM. HAMARD, C. GONDRY, C. GOUINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, C. SAILLEAU, Messieurs, J. BUCAILLE, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, A. SERGENT, B. VASLIN.

#### Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames AS. CUILLERDIER à C. SAILLEAU ; A. LORY à Ph. DOMENECH ; C. SIDZIMOVSKI à A. ROLLAND

Monsieur P. DE BRAUWER à C. PAULO ; S. ROMAIN à C. MARSAS

#### Absents excusés : P. BIZET

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe DOMENECH

Transmission en Préfecture le : 28/05/2024

Affiché le : 28/05/2024

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### DELIBERATION N° 2024-27 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CC VAL DE SULLY POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE BALLOT

Notre salle Ballot étant sollicitée de nombreuses fois dans l'année et surtout vieillissante, il est nécessaire de l'entretenir et améliorer la sécurité du bâtiment ainsi que sa consommation énergétique et son isolation.

Plusieurs entreprises ont été démarchées pour répondre aux différents besoins et ont été retenues :

- Pour les menuiseries, fenêtres et volets, un devis a été établi par la société HEAU pour un montant de 15 786,00 € HT.
- Pour la sécurisation SSI du bâtiment, un devis a été établi par la société SERVITECHNIQUE pour un montant de 17 393,11 € HT.
- Pour la peinture de la salle, un devis a été établi par la société GRAVELET pour un montant de 12 420,00 € HT.

Soit un montant total de 45 599,11 € HT est prévu pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- DE SOLLICITER auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully un fonds de concours correspondant à 50 % de la somme totale de 22 799,55 €.
- D'INSCRIRE les dépenses au budget général à l'article 21318.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 045-214502445-20240522-2024\_27-DE



2024

IV-VI. II

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.  
Fait et délibéré le 22/05/2024

Le secrétaire de séance  
Philippe DOMENECH

Le Maire,  
Marie-Madeleine HAMARD